

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 5 mars 2026 à 18h30

Date de convocation : 27 février 2026

Présidence de : M. Régis ROUSSEL, Maire d'EMERCHICOURT

Secrétaire de séance : Monsieur Lucas DE FILIPPI

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 14

Nombre de conseillers présents ou représentés : 12

Membres présents : 11

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina – HERBIN Mélody et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 1

Monsieur DUROSIER Albert a donné pouvoir à M. ROUSSEL Régis.

Membres absents : 2

Mesdames BRZEZINSKI Régine et LONGEARD Ingrid.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025
- Communication des décisions du Maire
- Création de postes – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil pour le travail accompli pendant le mandat. Il est fier de tout ce qui a été accompli pendant ces années. Le conseil a délibéré comme il l'a souhaité. Chacun a pu s'exprimer et la majorité l'a emporté sur les décisions. Il remercie les élus, notamment ceux qui ne poursuivent pas et avec qui, il a pris plaisir à travailler.

- **Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur Lucas DE FILIPPI est nommé secrétaire.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2025**

Suite à l'envoi du procès-verbal de la précédente séance, les élus n'ont émis aucune observation sur ce document.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Communication des décisions du Maire**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal n° 2020/02/10 le 10 juillet 2020.

- Contrat A3SYS pour une sauvegarde extérieurs des fichiers informatiques de la mairie
- Renouvellement du contrat Berger Levraut de maintenance du module graphique e.cimetière
- Convention d'accueil d'événementiels dans le cadre du réseau de lecture publique du 1^{er} semestre 2026
- Convention pour l'accueil d'exposition au sein de la médiathèque dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique nouvelle génération 2025-2026
- Contrat de maintenance de la chaudière de la salle de sports avec la société CEF

1. Création de postes – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'était engagé à regarder les avancements et évolutions des différents agents, point en lien avec les ressources humaines de la mairie.

Avec beaucoup de surprises, il a pris connaissance que tous les agents avaient dépassé la période à laquelle ils pouvaient bénéficier d'un avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour bénéficier d'un nouveau grade, il faut que celui-ci ait été créé. C'est pourquoi il faut créer de nouveaux postes pour faire évoluer le personnel.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Certains agents auraient pu bénéficier d'un avancement depuis décembre 2010. Il était plus que temps de faire ces évolutions de carrière. Comme le maire s'y était engagé pour la gestion de la commune, le budget doit être maîtrisé. Presque tous les agents pouvaient bénéficier d'un avancement mais il a fallu faire un choix. Le maire a retenu les 5 agents n'ayant pas obtenu d'avancement entre 2010 et 2015. La situation des autres agents sera revue ultérieurement.

Il est par conséquent nécessaire de créer les emplois suivants à temps complet en raison de promotion interne :

- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Le montant des augmentations mensuelles varie de 40 à 100 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Madame Marie-Catherine BAFCOPS demande s'il est possible pour l'avenir d'être plus rigoureux et de ne pas attendre 16 ans pour faire évoluer la carrière des agents.

Monsieur le maire approuve et entend que des contraintes financières existent mais 16 ans c'est beaucoup trop long.

Monsieur Michel SZATAN demande si les personnes concernées avaient réclamé.

Monsieur le Maire précise que certaines ont réclamé mais que rien n'a été fait.

Madame Marie-Catherine BAFCOPS précise que, certes les budgets sont restreints, mais quand les collaborateurs sont efficaces, il faut les récompenser autrement qu'en les remerciant.

Il est proposé au Conseil :

- De créer les emplois tels que présentés à compter du 5 mars 2026 et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Nombre de votants : 12
12 votes POUR

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 18h47.

Le Maire,
Régis ROUSSEL



Le Secrétaire,
François BRULIN



Publié sur le site internet de la commune le 31 Mars 2026 par Régis ROUSSEL, Maire.